

Ecole Doctorale 513

Droit Et Sciences Politiques, Economiques et de Gestion

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le jeudi 17 janvier 2019
à 17h30
en Salle 409 - 4^{ème} étage – Campus Trotabas**

Ordre du jour :

- 1/Etude des dossiers d'autorisation d'inscription
- 2/Point sur la rentrée doctorale et la remise des prix
- 3/ Présentation du rapport HCERES mi-parcours
- 4/Point sur la lettre de cadrage et les droits d'inscription des doctorants étrangers
- 5/ Questions diverses (validation du séminaire portant sur "l'écriture de la thèse en droit public")

A l'issue de cette réunion nous aurons le plaisir de partager la traditionnelle Galette des Rois.

Pour des raisons d'organisation, vous devez confirmer votre présence (ou votre absence) à l'Ecole doctorale (à Elisabeth ou à Isabelle) avant le 10 janvier 2019.

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 17/01/2019

Etaient présents : Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATINA Mathias, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur ORTOLANI Marc, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur SCHEER Tobias, Madame STEICHEN Pascale, Monsieur ABHAURRAHMAN Meer Monsieur NGAMBOU DJATCHE Melchisedek, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur TULLOUE Clément, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame GAZANO Elisabeth,

Etaient excusés : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BOLLAERT Helen, Madame BARGEL Lucie, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Monsieur REIS Patrice, Monsieur VALLAR Christian, Monsieur VERY Philippe, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur GIOVANNELLI Adriano, Madame FERNANDEZ Virginie, Madame RENAUDAT Françoise,

La réunion commence à 17h30.

1/ Etude des dossiers d'autorisation d'inscription

Deux dossiers sont présentés aux membres du Conseil. L'un d'entre eux reçoit un avis défavorable (M. FAUVEAU) car il ne satisfait pas aux exigences académiques requises par l'école doctorale et l'autre est encore une fois reporté en raison de l'attente de pièces justificatives (notes du master 2 et mémoire).

2/ Point sur la lettre de cadrage et les droits d'inscription des doctorants étrangers

L'an prochain, les frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union Européenne, augmenteront sensiblement. Pour la Licence, ils s'élèveront à 2770 euros par an et pour le Master et le Doctorat à 3770 euros par an, ce qui représente une majoration considérable de 900%.

Après discussion, il s'avère que les membres du Conseil se positionnent globalement contre cette réforme et des droits d'inscription différenciés. Un consensus s'opère sur la remontée qui sera effectuée auprès du CED : *« Les membres du conseil de l'école doctorale DESPEG s'interrogent sur l'impact de l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers hors union européenne sur l'attractivité de la formation doctorale. En l'état actuel, les membres du conseil se positionnent contre cette augmentation en l'absence d'une véritable étude d'impact de cette mesure ».*

Entre temps, l'adoption de la motion de censure alternative portée par la Commission Recherche s'associe à l'analyse de la CPU de décembre 2018 sur le plan « Bienvenue en France » présenté par le gouvernement et considère qu'une augmentation générale des droits d'inscription annoncée ne constitue pas une réponse adaptée, car elle porte en elle le risque important d'exclure des étudiants et des doctorants que nous accueillons aujourd'hui de façon indifférenciée et ne répond pas complètement à la nécessité d'apporter des réponses différenciées en terme d'attractivité de nos formations. La Commission Recherche souhaite que le CA extraordinaire UNS de janvier 2019 à ce sujet, propose au Ministère une suspension de dispositions générales, et souhaite qu'un groupe de travail associant les établissements d'enseignement supérieur et les ministères concernés soit constitué pour donner une position concertée à ce sujet sur la base des travaux réalisés dans chaque université.

3/ Questions diverses

M. LUU qui souhaite effectuer une thèse sur travaux a reçu deux avis favorables des experts nommés sur la question, à savoir Mme Stéphanie CHATELAIN, enseignante au CNAM et de M. Yves MARD, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand. Il est donc autorisé à s'inscrire au sein de l'école doctorale DESPEG 513.

Mme TURK, directrice-adjointe du CERDACFF, propose un séminaire relatif à « l'écriture de la thèse en droit public ». Son projet est validé unanimement par les membres du Conseil. Il s'inscrira, par conséquent, dans le cycle des formations doctorales et sera comptabilisé comme tel.

Le prochain Conseil aura lieu le 12 février 2019 à 17h30.

Bien cordialement,

Professeure Pascale STEICHEN

Directrice de l'Ecole Doctorale DESPEG

